



CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

N°134

le magazine

JANVIER 2019

HISTOIRE

L'association
des trois communes
en 1973

ET AUSSI...

ACTUS

P 4 & 5

FOCUS

P 8 & 9

AGENDA

P 19



Sommaire

EN DIRECT

Décisions du
Conseil municipal 3

Actualités 4/5

Expression 6/7

FOCUS

Rapport Chambre
Régionale des Comptes 8/9

PRÈS DE CHEZ VOUS

Sur le vif 10/11

Vivre ensemble 12/13

DÉCOUVERTES

Culture et Histoire 14/15

Rencontres 16/17

CARNET

État civil 18

Agenda 19

Le magazine - Janvier 2019 - N° 134
Journal d'informations municipales -
Broons-sur-Vilaine / Châteaubourg /
Saint-Melaine. Dépôt légal : Janvier 2019

Directeur de publication : Teddy Régnier
Co-directeur : Arnaud Dupuis - Suivi
de rédaction et d'exécution : Shirley Piron
Réalisation graphique : LRCC
Impression : Les Hauts de Vilaine
Rédaction : Jean-Louis Kernén, Shirley
Piron, Coralie Renault - Photo de cou-
verture : Didier Himène. Crédits photos :
Mairie de Châteaubourg ; Pierre Lepoutre,
photographe professionnel à Châteaubourg
(www.pierrelapoutre.com)

Mairie de Châteaubourg
5 place de l'Hôtel de Ville
BP 92156 - 35220 Châteaubourg
Tél. : 02 99 00 31 47
Fax : 02 99 00 80 65
www.chateaubourg.fr

Édito



2014-2019. Bientôt cinq ans que nous travaillons chaque jour un peu plus pour essayer d'améliorer votre quotidien. Cinq ans durant lesquels nous avons cherché à créer du lien social dans un monde de plus en plus individuel. La fin de l'année 2018 aura été marquée par un mouvement social inédit. Les gilets jaunes auront été un électrochoc pour beaucoup d'élus. La prise de conscience d'une société qui a besoin de reconnaissance. Cette reconnaissance s'exprime par le souhait d'une augmentation du

pouvoir d'achat mais aussi par l'attente d'une démocratie plus directe.

Depuis des années, nous les maires, nous alertons Paris du malaise, avec trop souvent le sentiment de parler dans le vide. Pourtant on voit, une fois de plus, combien les élus de proximité sont un recours pour écouter et comprendre les aspirations de nos concitoyens. L'État et les gouvernements successifs ne peuvent plus continuer à nous ignorer. Nous ne sommes pas un problème mais un rouage essentiel pour notre pays. Tout ne peut pas venir de l'État. Il est urgent qu'il laisse plus de marges aux territoires. Leurs capacités d'initiatives, d'innovations, de créativité, au plus près des réalités du terrain, au plus près des citoyens, sont une grande partie de la solution.

À Châteaubourg par exemple, nous avons répondu aux problèmes de mobilité par la mise en place en 2014 de 5 lignes de bus gratuites connectées à la gare et aux écoles. Nous permettons également aux plus démunis de se rendre à l'épicerie sociale grâce à un réseau de bénévoles. Nous avons créé de nombreuses liaisons douces pour faciliter les déplacements à vélo. Enfin nous souhaitons la réalisation d'une déviation pour permettre aux habitants de réduire leur temps de trajet mais aussi de faciliter leur accès à la gare.

En ce qui concerne le pouvoir d'achat, nous veillons depuis notre élection à ne pas augmenter les taux d'imposition et à les maintenir 25 % en dessous des villes comparables. C'est au minimum 700 000 € de recettes par an que nous laissons aux ménages. Tout cela n'est possible que par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et une anticipation des investissements comme le retrace le rapport de la chambre régionale des comptes que vous retrouverez dans ce magazine.

À l'heure des rapprochements de communes pour faire des économies, on mesure aujourd'hui encore plus le côté visionnaire de mes prédécesseurs qui, dès 1973, avaient souhaité la fusion des communes de Broons-sur-vilaine, Châteaubourg et Saint-Melaine.

Si la fonction d'élus, peut être perçue comme chronophage de l'extérieur je vous assure qu'elle est passionnante. N'hésitez pas à échanger avec les conseillers municipaux car la première des démocraties directes c'est le conseil municipal.

Mais avant de parler de l'avenir, je vous souhaite d'abord une belle année 2019 en espérant vous croiser le plus souvent possible dans les rues de Châteaubourg.

Amicalement,

TEDDY RÉGNIER
Maire

Décisions

Extraits des principales décisions du Conseil municipal des mois de novembre et décembre.

Retrouvez les comptes rendus complets sur le site www.chateaubourg.fr
> Conseils municipaux

VIE DES ÉCOLES

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

Un premier PEDT a été établi et approuvé en mai 2015, pour une durée de trois ans. Ce document étant arrivé à échéance, un nouveau a été établi. Le Conseil municipal a ainsi validé le nouveau PEDT.

ACTION SOCIALE

DÉPLACEMENT SOLIDAIRE

Les Centres Communaux d'Action Sociale de Châteaubourg, Domagné et Louvigné-de-Bais portent une initiative pour favoriser la mobilité des usagers rencontrant des difficultés pour se déplacer vers Vitré, et plus particulièrement pour se rendre au service d'épicerie sociale. Ainsi, grâce à l'implication d'un collectif de chauffeurs bénévoles, un transport solidaire va être organisé. Il sera testé durant un an et poursuit les objectifs suivants :

- Favoriser la mobilité vers un service de première nécessité, l'épicerie sociale de Vitré ;
- Créer et maintenir du lien social pour les personnes utilisatrices du service ;
- Agir en complémentarité des services de transport existant sur le territoire.

Le véhicule utilisé sera le minibus de la mairie de Châteaubourg. Le Conseil a approuvé, d'une part la convention de partenariat entre les CCAS, qui stipule les modalités d'organisation et financières ; et d'autre part le règlement de fonctionnement de ce transport solidaire.



Les chauffeurs volontaires pour le transport solidaire, avec les représentants des CCAS partenaires.

TRAVAUX

EFFACEMENT DES RÉSEAUX

Suite à la décision du Conseil municipal de soumettre au Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine une nouvelle opération d'effacement des réseaux sur le secteur du boulevard de la Liberté, le syndicat a réalisé une étude détaillée des deux tranches de ce secteur. Il en résulte une participation communale de 100 320 € pour la tranche 1 (entre les carrefours avec la RD 857 et le chemin de La Brunelière). Pour que le projet puisse obtenir un accord de financement, le Conseil a validé la réalisation des travaux de la tranche 1.

URBANISME

TAXE D'AMÉNAGEMENT

En novembre 2011, la municipalité a institué la Taxe d'Aménagement sur son territoire, conformément à la réforme de la fiscalité de l'aménagement adoptée dans le cadre de la loi de finances de 2010. À Châteaubourg, le taux a été fixé en 2011 à 5 % et des exonérations

ont été définies. Dans un contexte général caractérisé par une diminution des ressources et financement de l'État, il est important de maintenir le taux existant à 5 % afin de ne pas priver la commune de ressources indispensables à l'équipement de son territoire. Le Conseil a ainsi validé le maintien de ce taux et a confirmé les exonérations existantes.

ENFANCE JEUNESSE

MAISON DES FAMILLES - DEMANDE DE SUBVENTION

La commune de Châteaubourg est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), qui est une aide financière de l'État. Le projet de la Maison des Familles entre dans les conditions d'éligibilité. Le montant total de ce projet est de 2 136 400 € HT. Ce projet est également éligible à d'autres subventions comme le contrat de territoire, le fond européen Leader ainsi qu'une subvention de la Caf. Le Conseil a validé le plan de financement et les demandes de subventions afférentes.

FINANCES

TARIFS 2019

Comme chaque année, il convient de fixer les tarifs, applicables au 1^{er} janvier 2019, liés aux différents services de la mairie. Ainsi, le Conseil municipal a validé les tarifs suivants : location des salles municipales et du matériel, droits de place et permission de voirie, concessions cimetières, cantines scolaires, Centre de Loisirs et Espace Jeunes, événements.

PRÉSENTATIONS EN CONSEIL

Lors du Conseil municipal de décembre, plusieurs rapports ont été présentés aux élus :

- Le rapport annuel du délégué du service assainissement 2017, par Veolia eau.
- Le rapport annuel du délégué du service d'eau potable 2017, par le syndicat des eaux.
- Le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.

Actualités

Projet médiathèque

LE CHOIX DU REPORT



Depuis 3 ans, les élus de la majorité et les services de Châteaubourg travaillent assidûment sur « le projet médiathèque ».

Un projet soutenu

Très réservé sur le choix d'un lieu isolé et une fréquentation d'initiés comme peut l'être le Centre des Arts, le groupe de travail a souhaité que cette médiathèque rayonne au cœur des commerces et de la vie du bourg.

Après une analyse des contraintes, le site de la maison du Gué apparaissait comme le plus adapté.

Les Castelbourgeois ont d'ailleurs été une majorité à apporter leur soutien à ce nouvel équipement, lors du sondage réalisé en 2017.

Des recours sont déposés

Cependant, depuis le choix de cet emplacement, des recours ont été opposés par une minorité (pétition, recours auprès du tribunal administratif...). Sans être rédhibitoire, le récent classement de l'église

a également entraîné de nouvelles contraintes qui rendent le projet lauréat du concours moins facilement adaptable au site retenu.

Devant ces difficultés, la décision a été prise de réaliser une enquête publique, dans le cadre d'une déclaration de projet. Considérant que les difficultés du site retenu étaient supérieures à ses avantages, le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable à ce sujet. L'équipe municipale ne partage bien-entendu pas ces conclusions.

Le choix du report

Néanmoins, face à cet avis et en dépit de la profonde déception de la majorité et des services de la ville, le maire a décidé de reporter ce projet de médiathèque. « *Il est de ma responsabilité de maire de ne pas*

engager la ville dans un projet fragilisé et qui sera forcément attaqué lors du dépôt de permis de construire » indique Teddy Régnier. Par ailleurs, au vu de son état, du coût de sa rénovation, des conclusions des experts et des normes de sécurité, il sera procédé quoiqu'il arrive à la démolition de la maison du Gué fin 2019.

Les membres du groupe de travail ont le sentiment d'avoir poussé jusqu'au bout le processus de concertation sur l'emplacement de la médiathèque. « *Cet équipement structurant ne faisait pas partie de notre programme en 2014 mais s'est ajouté aux autres après notre élection.* »

L'équipe municipale souhaite remettre ce projet de médiathèque dans un nouveau programme en 2020. Tout l'important travail réalisé jusqu'ici et salué par la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture, sera réutilisé. Il permettra de se passer d'un nouveau concours pour le futur projet, qui sera travaillé avec l'architecte des Bâtiments de France.

Voitures radiocommandées

UNE NOUVELLE PISTE POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

Vous ne le savez sans doute pas ? Plus besoin, pour les passionnés de Formule 1, de se rendre au circuit Bugatti du Mans, voire au Castellet ou à Magny-Cours ! Vous avez désormais tout ce qu'il faut, à votre porte, à l'entrée de Châteaubourg.

Virages en épingle, raidillons et bosses pour les accélérations : les véhicules se déchaînent. Mais ici, à La Basse Haie, près du pont qui surplombe la voie express, nous sommes au pays des modèles réduits radiocommandés à l'échelle du 1/10^e au 1/4^e. C'est le domaine du Celtic CPB Racing 35, chez les pros de la précision et de l'attention. Un club qui vient d'ajouter une corde à son arc et non des moindres.

En octobre 2018, la municipalité a participé à l'inauguration d'une nouvelle piste en bitume de 290 mètres de développé sur 4,70 mètres de large, un circuit pour modèles électriques et thermiques. La commune apporte en effet son soutien au Celtic CPB en versant une subvention à hauteur de 5 000 € sur un budget global de 60 000 € pour cette réalisation.



- 1 Le plus beau circuit de la région, à Châteaubourg, aux Portes de la Bretagne, près de la voie express.
- 2 Le jour de l'inauguration.

Excellent pour l'image de Châteaubourg

« Ce sont des bénévoles qui s'impliquent beaucoup en n'hésitant pas à retrousser leurs manches pour améliorer le site en permanence » indique Didier Himène, responsable de la vie associative. « Ils font beaucoup d'efforts et nous les accompagnons ». Tout bon aussi pour la notoriété et l'image de Châteaubourg au plan national.

Cette nouvelle piste peut désormais accueillir les courses du championnat de France, une épreuve qui se joue sur cinq manches. Avec déjà en 2019, une première épreuve... soit 20 % du championnat national, ici à La Basse Haie, sur le plus beau circuit d'Ille-et-Vilaine et même de la région. Les passionnés du modélisme routier radiocommandé convergeront vers la Bretagne et on ne manquera pas de parler de Châteaubourg !

SMICTOM Sud Est 35

LA TAXE INCITATIVE DÉMARRE CETTE ANNÉE



À partir du 1^{er} janvier 2019, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) deviendra une taxe « Incitative » (TEOMi).

L'objectif premier de la TEOMi est la réduction des déchets et l'augmentation de la qualité du tri des déchets recyclables.

Je suis propriétaire

- **En habitat individuel** : ma taxe incitative apparaîtra sur l'avis de taxe foncière 2019 émis en novembre 2020. Pour distinguer ma part fixe de ma part variable, je pourrais me rendre sur le site internet du SMICTOM et consulter le nombre de levées de mon bac dans une

année. Si je suis collecté en bornes d'apport volontaire, je consulterai le nombre de fois où j'ai ouvert le tambour de la borne d'ordures ménagères.

- **En copropriété** : si je suis collecté en bornes d'apport volontaire ou par bac individuel, ma part variable incitative fonctionnera comme pour le propriétaire en habitat individuel.

Si je suis collecté en bacs collectifs, la part variable incitative dépendra de la production d'ordures ménagères de l'ensemble de la copropriété et sera répartie au prorata de la valeur locative de mon logement.

Je suis locataire

- **En habitat individuel** : je paye déjà une TEOM. Elle est répercutée par le propriétaire dans les charges de mon logement. À partir de 2019, mon propriétaire et moi pourrons

consulter la fréquence de levées de mon bac ou d'utilisation de mon badge pour les bornes d'ordures ménagères. Le montant sera ensuite répercuté dans les charges de mon loyer. La part variable incitative ne dépendra que de ma production d'ordures ménagères. Lorsque je déménagerai ou emménagerai, j'avertirai le SMICTOM.

- **En habitat collectif** : si je suis collecté en bornes d'apport volontaire ou par bac individuel, ma part incitative fonctionnera comme les locataires en habitat individuel à partir de 2019.

Si je suis collecté en bacs collectifs, la part variable incitative dépendra de la production d'ordures ménagères de l'ensemble des locataires, et sera répartie par le propriétaire.

Expression

PORTRAIT D'UN ÉLU

Bertrand David, élu de la liste majoritaire, adjoint en charge de l'enfance, la jeunesse et la bibliothèque



Natif de Châteaubourg, j'y ai passé une grande partie de ma jeunesse, avec la particularité d'avoir vécu en collectivité. Plus exactement, à l'institut médico-pédagogique des Rochers, fondé par ma mère, Marie-Blanche David, en 1959 et où nous habitons. Cette expérience a été très enrichissante, en termes de vivre ensemble (enfants, adultes), d'autonomie et d'ouverture d'esprit !

Scolarisé à Rennes dès le CE2, j'ai poursuivi mes études supérieures en école de commerce à Paris : trois années fabuleuses avec des souvenirs impérissables. Puis ce fut l'armée, l'infanterie de Marine pour être précis, avant de me lancer dans la vie active, dans le domaine de la grande distribution. Tout d'abord à Saint-Nazaire, puis en Guyane où, durant 2 ans, j'ai implanté des supermarchés. Le brassage de

population est un des atouts de la Guyane et cela en a fait une expérience marquante pour moi. De retour en métropole, c'est à Châteaubourg que nous sommes revenus nous installer, par envie de retrouver mes racines notamment, alors que ma carrière se poursuivait dans la grande distribution, du côté de Rennes cette fois. S'en est suivi un virage professionnel, avec notamment l'envie de retrouver une vie de famille. C'est ainsi qu'en 1994, je suis devenu animateur local d'insertion auprès des bénéficiaires du RMI, au Département d'Ille-et-Vilaine. Cette nouvelle carrière est passée par le territoire de Fougères, puis en 2000 par Rennes sur une fonction administrative de contrôleur des lois d'aide sociale et, depuis 7 ans, par le pays de Vitré où je suis désormais chargé de mission en développement social local. Ce domaine est en lien direct avec les valeurs que mes parents m'ont inculquées enfant parmi

lesquelles, la culture du service aux autres.

Jeune, j'étais déjà investi au sein de la maison des jeunes de Châteaubourg, où se sont liées des amitiés fortes et pérennes, et où les projets nous permettaient de nous investir dans la vie locale et auprès des autres.

Le rôle d'élu, je l'ai d'abord connu par le biais de mon père, André David, qui était engagé politiquement. J'ai été baigné dans cet univers et reste attaché à certains principes : faire preuve d'humilité et être au service des autres, partir du terrain pour réaliser avec les personnes, favoriser le décloisonnement et la mutualisation entre les acteurs du territoire. J'ai d'abord été élu en 1995, puis j'ai eu envie de poursuivre cet engagement pour la commune, engagement que nous avons la chance de pouvoir vivre au quotidien.

TRIBUNE POLITIQUE

MAJORITÉ

Pour un dialogue apaisé et constructif



Depuis 2014, comme vous pouvez le lire dans notre dossier consacré au rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC), de nombreuses améliorations sont constatées dans la gestion de la Ville. Alors que notre équipe politique était nouvelle et que nous avons procédé à un changement de directeur général des services, nous avons su mettre en place les outils permettant d'optimiser la gestion des ressources communales. Une des recommandations porte sur le Plan Pluriannuel d'Investissement. Nous avons décidé suite aux remarques de l'opposition, qui estimait que nous dépassions la temporalité de notre mandat, de ne plus publier les investissements prévus après 2020. Cependant, nous continuons en interne à établir une prospective pluriannuelle dépassant le cadre du mandat, notamment depuis la mise en place d'un outil informatique dynamique qui permet une adaptation régulière de nos prévisions. Cela permet ainsi de nous doter d'une vision sur les conséquences de nos choix à moyen terme, car il ne serait pas responsable de ne pas mesurer au-delà de la temporalité du mandat les impacts de nos décisions avant de les prendre.

Nous partageons les remarques de la CRC sur l'effet ciseau à moyen terme avec des charges qui augmentent plus vite que nos recettes. Cette situation, liée à la décreue des dotations de l'État et à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, devra être maîtrisée. Grâce à un outil de comptabilité analytique, la Ville s'est investie dans une démarche d'évaluation afin de mieux connaître les coûts des services qu'elle offre et ainsi optimiser au mieux leur équilibre financier.

La CRC souligne cependant que notre taux d'administration reste inférieur au niveau national avec 1,1 ETP pour 100 habitants contre 1,4 au niveau national (environ 600 000 € d'économies). Ce taux d'administration faible est d'autant plus remarquable que nous sommes une commune avec une superficie élevée, composée de 3 centres-villes à entretenir et d'un linéaire de voirie et de réseau 2,5 fois supérieur aux villes comparables, ce qui montre que la commune a su maîtriser ses charges en matière de ressources humaines.

Procédures administratives : la CRC n'a relevé aucune irrégularité majeure dans nos délibérations, dans nos marchés et dans nos relations avec des tiers. Elle souligne d'ailleurs que pour les subventions la mise en place de nos critères permet une meilleure objectivité et équité dans leur attribution.

Conclusion générale : contrairement à ce qu'on a pu nous laisser croire, la gestion de l'ancienne majorité présentait des lacunes que nous corrigeons depuis 4 ans. La bonne santé financière de la commune liée notamment à la présence historique de nombreuses entreprises, est fragilisée par la baisse des dotations de l'État et par l'augmentation des charges de personnels liée à la réforme des rythmes scolaires. Nous devons donc veiller dans les années à venir à maîtriser nos charges et optimiser nos recettes.

Les élus de la majorité

LISTE MINORITAIRE

Ensemble !

CE QUE NOUS CONSTRUISONS EST-IL TOUJOURS UN PROGRÈS ?

Le 11 novembre dernier, nous avons commémoré à Châteaubourg la fin des combats de la Première Guerre mondiale. Un beau moment rendu encore plus émouvant par la présence de nombreux enfants.

Aujourd'hui, arrivés en 2019, que penser en se retournant sur ces 100 dernières années ? Si le progrès a été incontestable en termes de confort de vie et de la santé, ses effets pervers et dramatiques se sont largement répandus sur notre planète. Sont-ils le prix de notre confort à payer par nos enfants et nos petits-enfants ?

Nous ne sommes pas encore prêts sans doute à renoncer à certains modes de vie, tout simplement parce que nous sommes prisonniers d'un système. Cependant, l'humanité est au pied du mur et il est vital de modifier immédiatement sa conception du développement afin de lier intimement développement économique, épanouissement humain et préservation des ressources naturelles.

À l'échelle locale, malgré la loi de transition énergétique, le modèle de l'agenda 21 (plan d'action pour le 21^e siècle) devrait rester une référence. C'est un plan d'action dans lequel le développement durable doit se décliner concrètement dans les collectivités territoriales. Ce qui implique une véritable cohérence de la politique locale dans tous les secteurs. Elle se construit de manière partagée avec les acteurs locaux et les citoyens. Elle prévoit entre autres des actions locales sur la modification de nos modes de consommation,

de nos déplacements, sur la préservation des ressources et de la biodiversité... Il y a urgence, l'hésitation n'est plus une option possible.

Certaines villes, certains villages ont déjà fait le choix de passer à l'étape supérieure qui nécessite du courage et de la patience. Ce sont les « villes et villages en transition ». Rennes et Nantes ont déjà franchi le pas. Les effets sont concrets, profonds et réparateurs. www.entransition.fr

Nous pouvons tous agir à notre niveau. Il faut simplement savoir ce que nous voulons pour nos enfants.

ensemble@chateaubourg2020.fr



**Christian Fourmont, Anne Steyer, Jean-Pierre Guéguen,
Éliane Ménager et Paul Bobille
ont le plaisir de vous adresser leurs vœux les meilleurs et
les plus chaleureux pour l'année 2019**



*"Que cette année vous soit heureuse : que la paix, le repos et la santé vous tiennent
lieu de fortune." Madame de Sévigné*

LISTE MINORITAIRE

Pour une action citoyenne et participative

En ce début d'année 2019, nous tenions en toute simplicité à partager avec vous trois réflexions :

Deux de Mahatma Gandhi (homme politique, Philosophe, 1869 - 1948) :

« Vivons simplement pour que d'autres puissent simplement vivre ».

« La planète compte suffisamment de ressources pour répondre aux besoins de tous, mais pas assez pour satisfaire le désir de possession de chacun ».

Et une de Martin Luther King (homme politique, Pasteur, 1929 - 1968) :

« La non-violence est une arme puissante et juste, qui tranche sans blesser et ennoblit l'homme qui la manie. C'est une épée qui guérit ».

Que cette nouvelle année soit fraternelle.

*Pablo Diaz, Olivier Durand, Stéphane Citerne
listeavec.vous@chateaubourg.fr*



Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes

UN RAPPORT OBJECTIF SUR LA GESTION DE LA MUNICIPALITÉ



Durant neuf mois, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a analysé l'ensemble des comptes et des procédures administratives de la mairie, entre 2011 et 2017. Ce contrôle permet aux élus et à la population d'avoir une vision objective de la situation de la commune. Ce focus vous présente la synthèse de ce rapport*.

La situation financière

Les produits de gestion, affectés par la forte diminution des dotations de l'État, progressent moins rapidement que les charges de gestion. Les efforts d'économies sont contrebalancés par les conséquences, sur la gestion de fonctionnement, des investissements significatifs consentis au fil des années, et par un

effet de rattrapage sur les effectifs. L'évolution des charges de personnel oriente d'ailleurs largement la tendance globale de charges de gestion. De plus, les activités périscolaires représentent un coût élevé pour les finances communales ; un réexamen de cette politique permettrait de dégager des économies pour la collectivité.

Globalement, les **dépenses de fonctionnement restent maîtrisées**, tandis que des marges de manœuvre subsistent en matière fiscale et que les **zones d'aménagement et d'activités, attractives, ouvrent des perspectives favorables** à moyen terme.

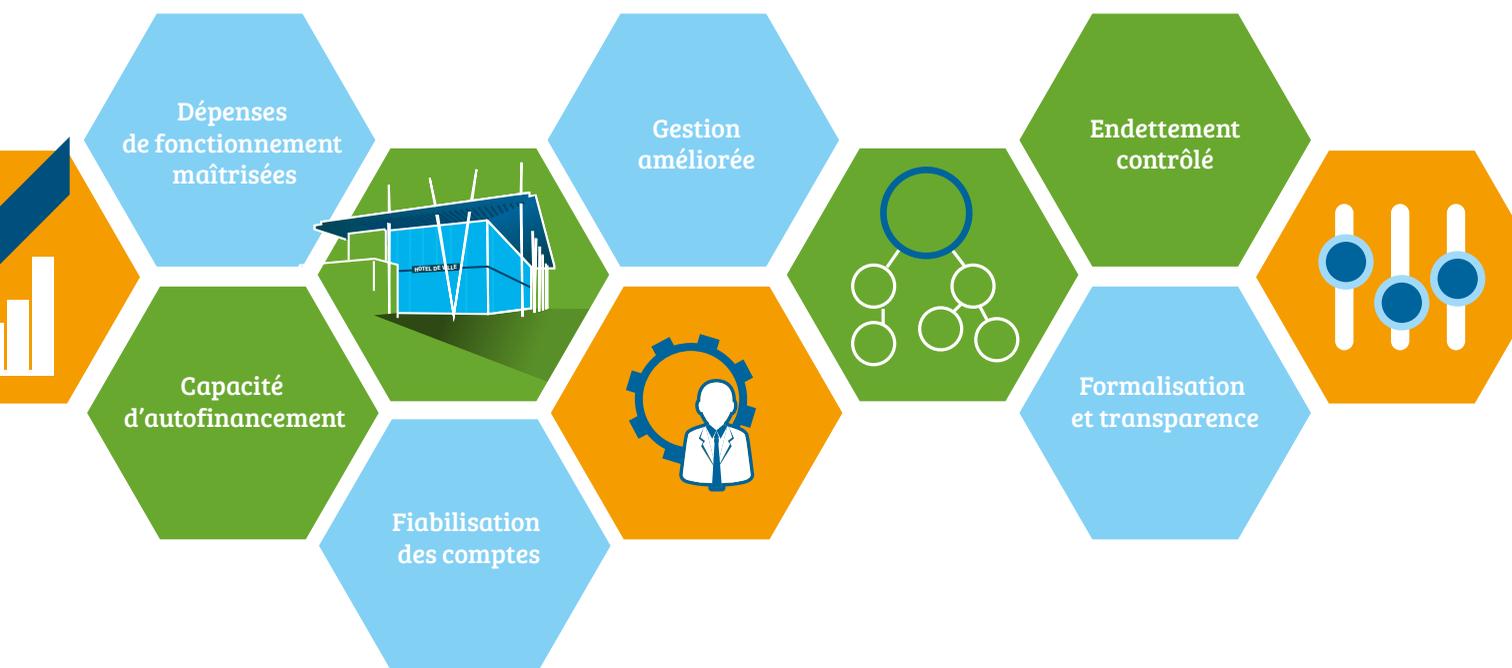
La commune continue de dégager un excédent brut de fonctionnement et **une capacité d'autofinancement tout à fait significatifs**, malgré une érosion tendancielle. Elle parvient à reconstituer rapidement sa capacité de financement propre, même après des investissements importants.

L'endettement est contrôlé et sans risque particulier ; il est bien adapté à la durée de vie des investissements engagés ou envisagés. La collectivité gagnerait toutefois à parfaire son pilotage et à étudier des remboursements anticipés en matière d'emprunts avec option de tirage, car ceux-ci alimentent une trésorerie excessive. Cette dernière doit faire l'objet d'un plan et d'un suivi permanent, afin de mieux l'ajuster aux besoins.

La gestion générale de la commune

Le fonctionnement institutionnel ne présente pas de faiblesse particulière. À la fin de l'année 2013, la réalisation d'un « audit des services » (décidé par l'ancienne équipe municipale) a toutefois posé un problème majeur de gouvernance, en raison de son calendrier et de l'identité de l'auditeur alors que les élections municipales se tenaient moins de 6 mois plus tard, en raison de son absence de cadre juridique alors





que le champ possible d'intervention de l'auditeur était très large, et en raison de son inopportunité en termes de management des équipes.

La gestion des ressources humaines mérite d'être améliorée et mieux structurée, en termes de fiabilité et de richesses de l'information, de suivi et d'évolution prévisionnelle notamment. L'application du nouveau régime indemnitaire doit se conformer aux dispositions réglementaires et l'absentéisme, en hausse, doit être suivi et faire l'objet de mesures préventives.

Une plus grande formalisation en matière de systèmes d'information est souhaitable. L'approfondissement et le prolongement des changements déjà apportés au processus de commande publique permettraient, par un pilotage unifié et un accompagnement renforcé et étendu, une meilleure définition des besoins et une prévention des litiges.

La commune pourrait effectuer un meilleur suivi du patrimoine municipal, poursuivre l'allègement de ce dernier et mieux encadrer son occupation conventionnelle par des tiers.

La fiabilisation des comptes a été améliorée, notamment en matière d'inventaire, de traitement des immobilisations, de rattachement à l'exercice et de sécurisation des régies. Des perfectionnements peuvent encore être apportés en matière d'amortissements.

Les procédures budgétaires sont globalement respectées **et la gestion a été améliorée en matière d'engagements et d'exécution budgétaire**. Mais l'information budgétaire doit être plus rigoureuse et complétée par

des plans pluriannuels d'investissement plus détaillés, et les taux de réalisation en section fonctionnement doivent être nettement plus relevés.

Des améliorations

La Chambre Régionale des Comptes constate les progrès accomplis par la commune sur le rattachement des charges et elle relève la qualité du dispositif mis en place permettant de régulariser rapidement les paiements et les recouvrements effectués avant l'émission de la pièce comptable.

La CRC souligne la mise en œuvre d'une **plus grande formalisation et transparence de la procédure budgétaire**, associant élus et personnel, et la qualité satisfaisante du Débat d'Orientation Budgétaire et du rapport présenté à cette occasion.

Le processus d'exécution en dépenses comme en recettes, notamment les délais de paiement, le traitement des factures et les moyens de règlement pour les usagers, a nettement été amélioré dans le cadre de la dématérialisation.

La Chambre encourage la commune à poursuivre son travail utile et pertinent en vue de disposer d'un outil analytique.

Enfin, la modification du subventionnement du secteur associatif poursuit une volonté louable de rationalisation de la dépense et de meilleures objectivité et équité dans l'attribution des aides.

* Si vous souhaitez consulter le rapport complet, n'hésitez pas à nous le demander par mail à mairie@chateaubourg.fr

Les recommandations

- 1** Poursuivre l'effort de fiabilisation de l'actif par la mise en place d'un inventaire physique des biens de valeur significative.
- 2** Mettre en place une comptabilité de stocks pour les zones d'activités, zones d'aménagement concerté et lotissements.
- 3** Établir des plans pluriannuels d'investissement sur cinq ans, actualisés annuellement, incluant également les projets de taille moyenne et les dépenses d'équipement récurrentes et intégrant les différentes sources de financement.
- 4** Adopter un pilotage stratégique de la trésorerie par la mise en place notamment d'un plan de trésorerie.
- 5** Établir des documents de suivi des ressources humaines (rapport sur l'état de la collectivité, enrichis en bilans sociaux ; annexes budgétaires ; tableaux de bord internes) cohérents, complets et mis à jour régulièrement.
- 6** Appliquer au complément indemnitaire annuel les critères d'attribution et les modalités de fixation prévus par les textes réglementaires.

Sur le vif

SPÉCIAL CENTENAIRE ARMISTICE



9 nov. | **Le collège Saint-Joseph** s'est rassemblé et a convié les anciens combattants pour commémorer le centenaire de l'Armistice. Poèmes, lettres, chants, fresques... un moment de grande émotion.



11 nov. | **À Broons-sur-Vilaine**, la cérémonie a été l'occasion de saluer la mémoire des Broomais morts pour la France, et de décorer deux portes-drapeaux pour leur investissement.



11 nov. | **À Châteaubourg**, le public était nombreux pour célébrer ce centenaire, avec la participation des enfants des écoles de la commune et la réunion des trois sections des anciens combattants.



14 nov. Sculpture participative : ambiance créative pour l'atelier « La Vague », sous l'égide d'Alice Bertrand, artiste en résidence.



25 nov. Bourse aux jouets : l'APE des écoles publiques a organisé sa bourse aux jouets... pour le plus grand plaisir des chineurs !



25 nov. Braderie de la bibliothèque : près de 4 000 documents ont trouvé preneurs et évité le pilon... et d'autres ont même eu l'honneur d'une prestigieuse vente aux enchères par Maître Pilon himself !



9 déc. Le Téléthon à Châteaubourg : la mobilisation toujours au rendez-vous. Merci à tous, participants et organisateurs !



14 déc. La place de l'Hôtel de Ville s'est parée de milles couleurs à l'occasion de la fin d'année !

Vivre ensemble

VIE SCOLAIRE

DIMANCHE 28 AVRIL 2019

L'école Saint-Melaine fête ses 60 ans



Une classe de l'école en 1963-1964, avec sœur Anne-Marie Gernigon, il y a 55 ans. Vous y étiez peut-être ?

1958 vous vous souvenez ? En septembre, à Paris, le général de Gaulle inaugure la V^e République. Le même mois, l'école Saint-Melaine, ouvre sa première classe avec 25 élèves. L'année suivante, l'établissement,

dirigé par sœur Anne-Marie Gernigon, compte 35 enfants. À la rentrée 2018, l'école totalise 115 élèves répartis en cinq classes.

1958-2018 : 60 ans déjà. L'anniversaire sera marqué comme il se doit, le dimanche 28 avril 2019, à l'occasion de la kermesse de l'école. « *Nous avons la volonté de réunir ce jour-là les anciens, sans oublier les parents et amis actuels. Il paraît que pour les 50 ans en 2008, on comptait 750 personnes !* » indique Mannon Guerlesquin, chef d'établissement, qui évoque les grandes lignes de cette journée : célébration le matin, repas en commun à midi, reconstitution d'une an-

cienne classe avec les cartes de géographie de l'époque, spectacle présenté par les élèves, kermesse l'après-midi...

S'inscrire avant le 29 mars 2019 !

Un thème tout trouvé pour l'année scolaire, à l'occasion de ces six décennies. « *Avec les élèves, nous allons travailler sur l'école d'autrefois* » conclut la directrice qui entend bien, avec son équipe, placer cette journée de retrouvailles sous le signe du succès. Aussi, face à l'affluence prévisible, il est demandé de s'inscrire avant le 29 mars sur le site de l'école ou par téléphone. Le 28 avril : une date à inscrire déjà sur les agendas, pour ce printemps 2019 !

Inscriptions pour la journée du 28 avril et pour la rentrée 2019 sur le site de l'école

www.ecoleprivee35saintmelaine.com
ou par téléphone au 02 99 62 30 45.

ÉCOLE CHARLES DE GAULLE

Une classe de mer pour 48 élèves

Découvrir le milieu marin, à l'occasion d'une classe transplantée en Baie de Saint-Brieuc, au printemps prochain. Les 48 élèves de CP-CE1 et CE1-CE2, de l'école Charles de Gaulle, ne manqueront pas d'apprécier ce séjour en classe de mer, à Plouha, dans les Côtes d'Armor, du 24 au 26 avril 2019.

« *Cette expérience s'inscrit dans le cadre d'une correspondance épistolaire commencée avec l'école de Domagné. Ces trois jours seront l'occasion de mettre en pratique le vivre ensemble, en dehors de l'école, et d'aller plus loin avec les élèves de Domagné avec des activités ludiques, dans un cadre à découvrir par l'ensemble des enfants* » indique Sylvie Vavasseur, directrice de l'école, évoquant l'objectif de ce séjour.

Les enfants de l'école Charles de Gaulle ont en effet entamé une correspon-

dance scolaire avec leurs camarades de la commune voisine et ce projet leur permettra de se rencontrer au centre Plouharmor, près de La Manche. Au programme de ce « séjour émeraude » : pêche à pied sur les rochers, sortie à l'île de Bréhat, étude de la faune et des oiseaux de mer, du littoral sans oublier une sortie pédestre sur le célèbre sentier des douaniers et une soirée contes et légendes de Bretagne.

Leurs aînés ne sont pas oubliés : les CE2 et CE2-CM1 participeront à une classe cirque pendant deux jours, à Rennes, tandis que les CM1-CM2 et les CM2 pourront s'adonner au graphisme urbain dans le cadre d'un projet street-art.



Les élèves seront hébergés dans le centre de Plouha (document Plouharmor).

À partir de janvier 2019

la directrice se tient à la disposition des familles pour les rencontrer, en vue des inscriptions de la prochaine rentrée.

Contact au 02 99 00 34 24 ou par mail ecole.0351644x@ac-rennes.fr

VIE ASSOCIATIVE

LE CYCLO CLUB DE CHÂTEAUBOURG

La petite reine : toujours la même passion

De 2 000 kilomètres par an pour les débutants à 20 000 bornes maxi pour les plus aguerris, soit autant qu'une voiture diesel ! Moyenne d'âge : 52 ans. Le vélo est une affaire qui roule au Cyclo Club de Châteaubourg, un club qui, depuis 1974, sillonne les routes du secteur et de l'Hexagone.

« *Nous évoluons plutôt à l'allure cyclo sportive, à mi-chemin entre la randonnée cyclo-touriste et la course cycliste pure* » indique Didier Fontaine, le nouveau président - depuis 2016 - d'un club qui compte désormais 70 adhérents répartis en trois groupes lors des sorties hebdomadaires. Avec des distances et des moyennes qui demandent un bon coup de pédale : 100 kilomètres à 29-30 km/h pour le premier groupe, 90 à 27-28 pour le second et 70 à 25-26 avec la troisième équipe. Rendez-vous tous les dimanches, place du marché.

Convivialité et sécurité

En ce début janvier 2019, c'est plutôt la pause hivernale. Reprise le mois prochain. « *Cette année, nous allons effectuer la pre-*



Le Cyclo Club devant la mairie de Châteaubourg, en septembre 2018.

mière sortie tous ensemble, début février, avant de boire le vin chaud pour marquer la reprise de la saison ! » poursuit Didier qui entend placer cette année 2019, sous la bannière de la convivialité. Après les sorties hebdomadaires, place aux raids cyclos dans la région, à l'image de La Bernard Hinault, La Pierre Le Bigault ou encore La Marc Gomez à Châteaugiron sans oublier la sortie du Mont Saint-Michel, voire pour certains des étapes du Tour de France.

Trois groupes, trois allures mais la même couleur pour tous. « *Grâce à des partenaires*

Adhésion : 46 € par an avec l'assurance

Plus d'infos sur :

cycloclubchateaubourg.over-blog.com
et Facebook.

Contact : Didier Fontaine au 06 60 15 08 69
ou cycloclubchateaubourg@gmail.com

locaux nous avons pu offrir un maillot à chaque adhérent » conclut le nouveau président qui entend aussi mettre l'accent sur la sécurité. Un peloton qui ne demande qu'à s'étoffer dès ce printemps 2019. Les trois premières sorties sont gratuites !

PANIER DES PRÉS

La promotion du bio local en circuit court

Panier des prés. Le nom sent bon la nature et la fraîcheur, une appellation choisie par une association de producteurs locaux de fruits et légumes, de viande, d'œufs, de produits laitiers, de boissons, de pain...

Le concept ? Du bio, du local dans le respect de l'environnement, de la biodiversité et du bien-être animal, des produits de saison payés au juste prix pour que les agriculteurs puissent vivre de leur travail. Le tout dans un circuit court, directement du producteur au consommateur, sans aucun intermédiaire.

C'est simple : vous commandez sur le site jusqu'au mardi soir et vous venez chercher votre panier de produits, au parking de la Maison du Gué à Châteaubourg, le vendredi après-midi. Quel gain de temps ! Impossible d'être plus direct.

Le souci de livrer des produits frais

« *Tout le monde met la main à la pâte pour aider à confectionner les paniers le ven-*



Les producteurs, membres de Panier des prés, lors des cinq ans de l'association, à l'issue d'un repas bio et local !

dredi, avant la répartition dans les différents dépôts » précise Cécile Maillat-Latorre, salariée de l'association, qui indique que les produits viennent des communes de Châteaubourg, Domagné, Marpiré, Servon-sur-Vilaine... « *Les producteurs adhérents prennent ensemble les décisions, tous les mois, lors du conseil d'administration* » ajoute Cécile indiquant que le groupement, qui a fêté ses cinq ans en 2018, « *est soucieux de livrer des produits frais, les fruits et légumes étant cueillis le matin même* ».

« *On aime ce métier, c'est l'agriculture de demain* » ajoute Cécile qui annonce écoulé

Toutes les infos sur

www.panierdespres.com et
[facebook.com/PanierdesPres](https://www.facebook.com/PanierdesPres)

Contact :

07 81 05 08 69 et panierdespres@gmail.com

180 paniers par semaine en moyenne sur le réseau local, avec même une pointe de 218 en septembre ! Accueil, points de collecte, producteurs, certificats bio, recettes, charte : tout est transparent sur le site de l'association. Il suffit de cliquer pour adopter de nouvelles résolutions en ce début 2019. On le sait : la santé vient en mangeant... Mais bien !

Histoire

L'ASSOCIATION DES TROIS COMMUNES HISTORIQUES, EN 1973

MARIAGE CHOISI, MARIAGE RÉUSSI

L'union fait la force. Bien avant la loi NOTRe votée le 7 août 2015 autour du statut de la « commune nouvelle », les élus locaux de Châteaubourg avaient compris, dès 1973, que la France des 36 000 clochers était révolue. Et l'avenir leur a donné largement raison 45 ans plus tard.

Paul Lemoine : 34 voix sur 37

Mercredi 11 avril 1973. Le moment est solennel. L'ensemble des élus de Broons-sur-Vilaine, de Châteaubourg et de Saint-Melaine se réunissent, salle du conseil, autour du doyen d'âge Louis Lejas, 68 ans, pour choisir leur nouveau maire, après un long processus d'information et de concertation.

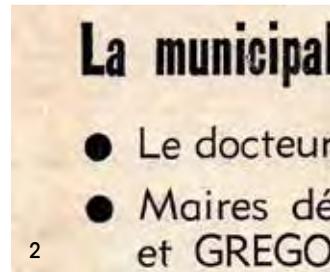
Le docteur Paul Lemoine, 45 ans à l'époque, fraîchement élu à la tête de la municipalité en 1971*, est désigné maire de la nouvelle commune associée par 34 voix sur 37 votants. Un score éloquent salué alors par Louis Lejas, maire de Saint-Melaine : « *Nos relations de bon voisinage nous permettent d'espérer que la bonne entente régnera toujours au sein de ce conseil municipal élargi* »**.

Une association réaliste

Pratiquement un demi-siècle plus tard, Paul Lemoine, n'a rien oublié de cet acte fondateur. « *Châteaubourg et Saint-Melaine avaient décidé de s'associer. Le docteur David, conseiller général et élu municipal, suggéra d'y ajouter Broons-sur-Vilaine. C'était une association de réalité car nous pouvions bénéficier de subventions majorées de l'ordre de 50 % pour faire des travaux* ».

¹ Paul Lemoine,
le 29 octobre 2018
« *La loi Marcellin fut incitative* ».

² Une première relayée par
Ouest France en 1973.



Une manne inespérée ! Il faut préciser qu'avant 1975, le budget de la France n'était pas en déficit, ce qui permettait plus de largesses. De plus, si la loi Marcellin de 1971, instituant cette fusion locale, resta un flop, les élus de Châteaubourg surent l'utiliser au mieux en programmant de grands investissements pour l'époque.

Le début des grands travaux

« *Nous en avons profité pour réaliser de grands travaux de construction et de voirie tout en lançant un programme d'entretien des bâtiments. Ce fut notamment le cas pour les trois églises* » se souvient Paul Lemoine qui évoque d'autres projets lancés à l'époque comme les constructions scolaires, la salle multisports du Prieuré, la voie du Plessis Saint-

Melaine, la nouvelle zone industrielle le long de la voie express...

C'est à cette période que fut lancée la construction de l'école Charles de Gaulle, le nouveau Plan d'Occupation des Sols (désormais PLU). « *Nous avons ainsi pu anticiper les constructions de l'école Le Plessis, du terrain des sports et du collège public sur une nouvelle zone foncière entre les deux communes voisines.* »

« On se connaissait et on s'appréciait »

Et la résistance côté esprit de clocher ? Aucune. Mariage consenti, mariage réussi. « *L'ambiance était très bonne. On se connaissait et on s'appréciait. Bien*

ité de la nouvelle commune de Châteaubourg

LEMOINE, élu maire par 34 voix sur 37 votants

délégués : MM. LEJAS, pour Saint-Melaine
GREGOIRE, pour Broons



entendu la loi Marcellin fut incitative. Par ailleurs les budgets de Broons-sur-Vilaine et Saint-Melaine étaient très réduits contrairement à celui de Châteaubourg où la taxe professionnelle représentait presque la moitié des recettes » ajoute Paul Lemoine évoquant les entreprises historiques locales à l'image de Sulky-Burel, la distillerie, les ateliers Burban, les entreprises de bâtiment avant l'arrivée des abattoirs Collet et de la Sorep.

Une très bonne ambiance qui transpire lors des conseils municipaux. Pendant quatre ans, de 1973 à 1977, les 38 élus siègent ensemble à la mairie de Châteaubourg tandis que des permanences sont assurées dans les deux mairies annexes pour l'état civil, les mariages, les élections...

D'un coup de baguette magique la population grimpe de 1 900 à 2 940 habitants. De nouveaux projets sortent de terre. L'union des trois communes a permis surtout de constituer de grandes réserves foncières pour accueillir la population actuelle de 7 000 habitants. Le développement de Châteaubourg a commencé à s'écrire ce 11 avril 1973. Gouverner c'est prévoir.

* Paul Lemoine a été maire de Châteaubourg pendant 18 ans, lors de trois mandats : 1971-1977, 1977-1983, 1989-1995.

** Ouest France du 13 avril 1973. Document fourni par Claude Banquetel.

CLAUDE BANQUETEL : « ON MONTAIT DES DOSSIERS AU PLUS VITE »

Claude Banquetel, ancien directeur général des services, était à l'époque affecté à la comptabilité, sous la direction de Paul Derennes. « Les élus avaient lancé des programmes de grands travaux avec de gros budgets. Il fallait monter des dossiers au plus vite pour bénéficier des subventions de 50 % de l'État. Et en plus la Caisse des Dépôts accordait des prêts à taux réduits ». C'était la belle époque où l'État ne comptait pas. Avec aussi de bons souvenirs. « Nous allions à tour de rôle faire des permanences à Broons-sur-Vilaine et Saint-Melaine. Les gens aimaient bien. »

LES PIONNIERS DE LA FUSION DE 2014

Les acteurs de l'association, à l'issue du vote du 11 avril 1973. Assis, de gauche à droite, Louis Lejas, maire de Saint-Melaine, Paul Lemoine, maire de Châteaubourg et Léon Grégoire, maire de Broons. Debout, de gauche à droite : Jules Gauthier, adjoint à Saint-Melaine, Théo Bottier et Félix Bobille adjoints à Châteaubourg, Joseph Mérienne adjoint à Broons-sur-Vilaine, André David, conseiller général et conseiller municipal (photo OF, 13 avril 1973).

ESPRIT PRATIQUE

« Comme j'étais médecin, j'ai fait en sorte qu'il y ait des toilettes publiques partout surtout quand la population vieillit » ajoute, pour l'anecdote, Paul Lemoine évoquant les WC installés au centre des trois localités. Encore un souvenir de 1973. Des installations bien connues... et toujours bien pratiques !

Rencontres

TEK CONSTRUCTEUR



LA FABRICATION DES MAISONS À OSSATURE BOIS

Le bâtiment donne sur la voie express, zone de La Goulgatière, à proximité immédiate du site Tendriade. De quoi s'agit-il ?



Arnaud Fouré, à gauche et Pierre-Antoine Grout
« Les panneaux sont réalisés avec du bois français ».

« On vend, on fabrique et on pose des maisons à ossature bois »

indique d'emblée Arnaud Fouré, le gérant, pour résumer l'activité de la nouvelle entreprise installée à Châteaubourg, depuis septembre 2017.

L'entreprise se cale sur le créneau des maisons individuelles pour particuliers, de lots groupés pour les promoteurs et de bâtiments tertiaires. Il suffit de traverser l'atelier équipé des dernières technologies pour découvrir un process de fabrication permettant de réaliser des logements très bien isolés, sans ponts thermiques et ne nécessitant en conséquence qu'un faible complément de chauffage. Le tout dans une construction sèche offrant un niveau de confort et une bonne qualité de vie.

Conception et réalisation : 100 % « made in Châteaubourg »

« La maison est conçue à 100 % à Châteaubourg, avec du bois français à savoir le douglas et l'épicéa » ajoute Pierre-Antoine

Grout, responsable du bureau d'études, évoquant les différentes phases de fabrication du débit du bois à l'étanchéité, en passant par l'assemblage des panneaux et l'isolation. Au final, l'enduit peut être en ciment grâce à un crépi traditionnel - avec isolation biosourcée par l'extérieur - ou en bardage bois.

« Au début nous étions deux, aujourd'hui nous avons dix salariés et nous avons déjà produit 50 maisons sur le site » conclut le gérant, évoquant une demande croissante sur ces bâtiments éco-conçus, rapides à livrer et économes en énergie. Le constructeur entend aussi se caler dans une démarche éco-responsable, en privilégiant le circuit court avec notamment ses approvisionnements effectués dans l'Hexagone.

La société réalise actuellement des logements sociaux dédiés aux seniors, dans le cadre de l'opération privée du Pré Bazin, près de la future maison de santé.

On le voit TEK Constructeur s'inscrit dans l'air du temps, sous nos températures déboussolées depuis ce début du nouveau siècle. Dans ce contexte la construction passive* a de l'avenir avec un « made in Châteaubourg » qui deviendra de plus en plus actif.

info@tekconstructeur.fr
06 07 53 22 18

*Le bâtiment passif, souvent appelé « maison sans chauffage ».



Christine Cloarec, ici à Châteaubourg lors de la journée nationale de sensibilisation à l'EM/SFC, à Ar Milin' (mai 2018).

PORTRAIT : DÉPUTÉE D'ILLE-ET-VILAINE

CHRISTINE CLOAREC-LE NABOUR

Qu'est-ce qui peut bien conduire une professeure de danse à devenir députée ? Tout simplement l'envie d'œuvrer pour son pays avec, comme atouts, des capacités fédératrices et un caractère passionné. Christine Cloarec-Le Nabour voulait devenir professeur d'EPS mais finit par s'investir dans l'animation.

En 2014, Christine Cloarec-Le Nabour est nommée déléguée à la jeunesse et la vie associative et déléguée communautaire. Désireuse de s'impliquer davantage sur son territoire, elle devient présidente de la Mission Locale du Pays de Vitré, membre du bureau de l'Association Régionales des Missions Locales, membre du CA du pôle ESS (Économie Sociale et Solidaire) et du conseil de développement du Pays de Vitré. Adhérente du Parti Radical Valoisien en 2010 puis de l'UDI, elle participe aux régionales de 2015 et quitte ensuite le parti avant de découvrir le livre d'Emmanuel Macron. Séduite par son programme, elle se présente aux législatives de 2017. Désormais députée, elle fait partie de la Commission des Affaires Sociales et est depuis peu vice-présidente de l'UNML (Union Nationale des Missions Locales).

Adepte d'une politique pragmatique, elle organise le 1^{er} jeudi de chaque mois un « café discut' » ouvert à tous car pour elle : *« Il me faut remonter les actions inefficaces et les situations injustes mais aussi soutenir et valoriser les bonnes pratiques qui sont nombreuses sur notre circonscription. Je crois à la preuve par l'exemple et à la contagion des bonnes pratiques. »*

Situation familiale : née le 28 octobre 1964 à Noisy-le-Sec. Trois enfants
Études & diplômes : licence Staps (1986, Rennes)
Passion : la politique, la danse et la musique

LABORATOIRE ALL'PHYT

LE GRAND PRIX D'AMÉRIQUE SE PRÉPARE À CHÂTEAUBOURG !



All'Phyt bichonne les trotteurs et les galopeurs de nos grands prix nationaux.

« Nos produits sont destinés à améliorer le confort et la performance des chevaux. Grâce à la qualité de nos produits qui répondent aux besoins des chevaux de sport, de courses mais aussi de loisirs, nous avons su convaincre un public qu'il soit amateur ou évoluant au plus haut niveau, à l'instar des Cracks chevaux de courses ou de Patrice Delaveau, cavalier double vice-champion du monde aux Jeux équestres mondiaux de Normandie » indique Dominique Cholat, gérant du laboratoire installé rue Lavoisier, zone de La Goulgatière, face à l'axe Rennes-Paris.

Du 100 % français élaboré à Châteaubourg

Le laboratoire All'Phyt utilise essentiellement des plantes à l'image du chardon marie, de la reine des prés ou du thym, des plantes reconnues pour leurs bienfaits. Des produits 100 % français, élaborés à Châteaubourg, depuis juillet 2017.

« Nous employons six personnes de la recherche en passant par le conditionnement et la commercialisation. Nos recettes sont fabriquées soit sous forme liquide ou sous forme de poudre transformée en granulés » poursuit le gérant évoquant ensuite l'expédition vers la clientèle. Le laboratoire All'Phyt s'affiche donc en partenaire de grandes écuries de l'Hexagone.

Après le cheval, le chien

Après ce succès dans le milieu hippique, All'Phyt entend se développer en parallèle sur le marché canin. « Nous allons proposer également des compléments alimentaires pour le chien de particulier et l'animal de sport » conclut Dominique Cholat. Toujours avec des actifs naturels à base de plantes.



« Nos produits répondent aux besoins des chevaux de sport »
 Dominique Cholat et Zimbro

Contact : www.allianceequine.fr
 contact@allianceequine.com
 All'Phyt, 12 rue Lavoisier
 02 23 07 95 63

Des produits de haute qualité

Le laboratoire All'Phyt est le centre Recherche et Développement qui conçoit et réalise les compléments alimentaires distribués par la marque Alliance Équine sur toute l'Europe. Avec une marque de fabrique : proposer des produits à base de matières premières d'origine naturelle de haute qualité.

État civil

JUSQU'À MI-DÉCEMBRE

NAISSANCES

Ariane MEDICI, née le 6 mai 2018

Mila BARTEAU, née le 9 octobre 2018

Théo BANVILLE, né le 14 octobre 2018

Manon MONNERIE PLESSIS,
née le 17 octobre 2018

Arthur BESSON, né le 25 octobre 2018

Alice BAMAS, née le 25 octobre 2018

Klervy ARON, née le 20 novembre 2018

MARIAGES

Éric GUILLON et Marie LUBIN,
le 20 octobre 2018

Jérémy JUMPERTZ et Stéphanie BENITO,
le 1^{er} décembre 2018

Olivier ASSÉMAT et Muriel JÉZÉQUEL,
le 8 décembre 2018

DÉCÈS

Angèle BRETON veuve COLLIN, 91 ans,
le 11 octobre 2018 à Châteaubourg

René AUBERT, 84 ans, le 9 octobre 2018
à Vitré

Aimée RABU veuve GARRAULT, 94 ans,
le 16 octobre 2018 à Châteaubourg

Marie GAUTHIER veuve ANGER, 90 ans,
le 19 octobre 2018 à Châteaubourg

Bernard PIROT, 84 ans,
le 19 octobre 2018 à Châteaubourg

Joseph FOUGÈRES, 91 ans,
le 24 octobre 2018 à Châteaubourg

Bernard LANCELOT, 87 ans,
le 13 novembre 2018 à Châteaubourg

Fabrice ALGIER, 46 ans, le 25 novembre
2018 à Rennes

Simonne SARCELLE veuve LANCELOT,
90 ans, le 27 novembre 2018 à Vitré

Louis PIERRE, 80 ans, le 2 décembre 2018
à Châteaubourg

Monique VETIER épouse SOUVESTRE,
88 ans, le 12 décembre 2018 à
Châteaubourg

Joëli AUPIED, 62 ans, le 12 décembre
2018 à Châteaubourg

COMMERCE

LES ENSEIGNES QUI BOUGENT



LUDIZONE

06 32 74 28 79 / contact@ludizone.fr
Facebook : Ludizone / www.ludizone.fr

Charlène Deffay-Sourdrille a lancé « Ludizone » en juin dernier, une activité de vente de jeux de société. Après avoir suivi une licence professionnelle des métiers du jeu et du jouet, exercé en tant que salariée et surtout, passé de longues heures à jouer en famille, cette maman passionnée vous accueille désormais dans sa boutique (sur rendez-vous) pour vous

guider dans votre choix. Retrouvez également plus de 300 références de jeux en tous genres (stratégie, réflexion, ambiance, détente...) adaptés à chaque tranche d'âge sur sa boutique en ligne. À venir : des animations auprès des collectivités (maison de retraite, accueil de loisirs, écoles).



AU TEMPS DES CERISES

19 rue de Paris / Cour des Artistes
06 89 05 32 92 / Facebook : Au temps des Cerises / www.autempsdescerises.fr

Une nouvelle épicerie fine-salon de thé a ouvert ses portes en centre-ville en fin d'année. **Émilie Hautbois** propose à la vente des produits locaux : bio, fermiers, artisanaux et en vrac (sucré et salé). Ce lieu chaleureux et convivial vous permet aussi de vous détendre autour d'un thé ou d'un café accompagné de sucreries, dans le salon qui dispose de jeux de société et qu'il

est possible de privatiser. La jeune femme passionnée de cuisine, proposera également des ateliers thématiques « Faisons par nous-même » autour de la gastronomie et de l'art de la table, à compter de février.

Ouvert du mardi au samedi, de 10h à 18h en continu et le jeudi, de 12h à 18h30.

Agenda

JANVIER

VENDREDI 4 JANVIER

Ludothèque et bibliothèque

Animation « Et si on inventait des histoires ? »
Maison Pour Tous

MARDI 8 JANVIER

Établissement Français du Sang

Collecte de sang
La Clé des Champs

CCAS

Café Tricot, salle Bel Air

SAMEDI 12 JANVIER

Les Flèches des Hauts de Vilaine

Assemblée générale
Maison Pour Tous

SAMEDI 19 JANVIER

UNC Saint-Melaine

Assemblée générale
Salle Henri Grouès

Chatorando

Randonnée pédestre,
départ place De Gaulle

Étoile cinéma

Ciné marathon « Seigneur des Anneaux », au cinéma

UNC Châteaubourg

Assemblée générale
Salle Bel Air

JEUDI 24 JANVIER

CCAS

Café Tricot, salle Bel Air

Castel Art Com

Assemblée générale
Maison Pour Tous

SAMEDI 26 JANVIER

CSMFA

Loto, La Clé des Champs

UNC

Assemblée générale
extraordinaire, salle Bel Air

FÉVRIER

MARDI 5 FÉVRIER

CCAS

Café Tricot, salle Bel Air

DIMANCHE 17 FÉVRIER

La Nouzille

Fest Deiz
Salle des Vallons

MARDI 19 FÉVRIER

Club de l'Âge d'Or

Concours de belote
Salle des Vallons

FESTI'MÔMES DU 18 FÉVRIER AU 3 MARS

Thème : la nuit, les rêves !

Le festival des tout-petits est de retour pour vous proposer un programme riche en animations pour les 0-6 ans : exposition, ateliers, spectacles, cinéma, cuisine... De quoi bien grandir en s'amusant !

Programme complet à découvrir en février, sur le site www.chateaubourg.fr

Renseignements et inscriptions auprès de Sandrine Bompard, par téléphone au 02 99 00 77 03.



TECH INN'VITRÉ SALON DES USAGES NUMÉRIQUES #2 DU 1^{ER} AU 3 MARS



Cette seconde édition propose un programme de conférences, un hackathon, des ateliers, des stands de démonstration et des animations. Toutes les infos sur le site techinn.vitrecommunaute.bzh

Pratique : de 10h à 18h, centre culturel Jacques Duhamel, à Vitré. Gratuit.

RETOUR SUR LE CONCOURS DE SELFIES...

Un grand bravo à nos trois gagnants : François Zanetti, Bérénice Leguevaques et Marine Pinson



Une très belle année 2019 à tous, pleine de joie et... d'animations !

Festi'Mômes Du 18 février au 3 mars

Journée citoyenne Mai

Jardin des Arts De mai à septembre

**Fête de la Musique, course cycliste
& feu d'artifice !** Les 21 & 22 juin

**Marché des Producteurs
et des Créateurs**

Éditions printemps, été et automne

Atout'Âge Octobre & novembre

**Animations de Noël,
marché et illuminations** Décembre

Et tout au long de l'année :

... les animations de la bibliothèque et des services
Enfance Jeunesse de la mairie ! ... sans oublier les
nombreuses animations proposées par les associations
castelbourgeoises !

VŒUX AUX HABITANTS DIMANCHE 20 JANVIER

Afin de partager un moment de convivialité, la mairie vous propose une galette des rois ! L'occasion d'échanger et de se rencontrer entre habitants.

Pratique : à 16h30, salle La Clé des Champs. Attention :
sur inscription en ligne sur le site de la mairie.

Contact

Hôtel de Ville

5 place de l'Hôtel de Ville
BP 92156 - 35220 Châteaubourg
02 99 00 31 47 - Fax : 02 99 00 80 65
mairie@chateaubourg.fr

Horaires :

du lundi au jeudi,
de 9h à 12h et de 14h à 18h
le vendredi, de 9h à 19h.

Bibliothèque

Rue des Tours Carrées
35220 Châteaubourg
02 99 62 31 41
bibliotheque@chateaubourg.fr

Horaires : le mardi de 15h à 19h,
le mercredi de 10h30 à 12h30
et de 15h à 19h,
le vendredi de 15h à 19h,
le samedi de 10h à 13h.

Maison Pour Tous

9 rue Louis Pasteur
35220 Châteaubourg
02 99 00 75 18

accueil.mpt@chateaubourg.fr

Horaires : le lundi de 9h à 10h30,
du mardi au jeudi de 9h à 12h
et de 14h à 17h30, le vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 18h
et le samedi de 10h30 à 12h30.

www.chateaubourg.fr



www.facebook.com/chateaubourg

